



Echevinat du Développement économique
Service des Affaires économiques
Rue Vieille Fosse 1 • 4400 Flémalle
T : 04/267.60.14 •
M : affaires.economiques@flemalle.be

Formulaire - Signalétique économique **Demande d'autorisation temporaire**

[...] , sauf autorisation préalable et écrite de l'autorité compétente, il est interdit de tracer ou placer toute signalisation sur la voie publique. La Commune enlève les objets et les inscriptions en infraction et rétablit la voie publique dans son état originel aux frais, risques et périls des contrevenants (Article L2.27 2° du Règlement général de Police)

Les informations contenues dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier. Merci de les compléter et de renvoyer le document, accompagné de ses annexes obligatoires, au service des Affaires économiques :

- Par courrier : Rue Vieille Fosse 1 à 4400 Flémalle
- Par mail : affaires.economiques@flemalle.be

Annexes obligatoires

- ✓ Photos du (des) lieux d'affichage
- ✓ Visuel de la signalisation

CORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom (et prénom) de l'exploitant :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Dénomination de la société :

Adresse du siège social :

N° BCE :

OBJET DE LA DEMANDE

Lieu(x) d'affichage :

Dimension :

Matériau :

Motivation de la demande :

Dates (maximum 3 mois) :

Date et signature (facultatif),